

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
12	18

Date de la  
convocation  
01/07/2022

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION  
DES JARDINS  
PARTAGES**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

**DELIBERATION N° 15  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- L. RAVAT (procuration à K. PERROTIN)
- K. MATHIEU (procuration à A.-L. HUNOT)
- A. ZAMBUJO (procuration à G. CHANEAC)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- V. GONZALVO (procuration à J. DUVAL)
- C. VILLANUEVA, excusée

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe que l'Association LES JARDINS PARTAGES a effectué des frais dans le cadre de la Fêtes des Jardins, organisée en partenariat avec Nîmes Métropole et la Commune (achat de fournitures).

Il propose de leur verser une subvention exceptionnelle afin de compenser ces frais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 120 € (cent vingt euros) à l'Association LES JARDINS PARTAGES, afin de rembourser les fournitures achetées pour la Fête des Jardins.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220707-DE15-070722-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



*J. Mazaudier*

